



Communiqué

CDD-U : sortir des angles morts

Paris, le 17 juin 2021

Un rapport parlementaire présenté le 15 juin s'intéresse à la régulation des Contrats à durée déterminée d'usage (CDD-U). Il invite à stopper le développement tous azimuts de ce type de contrats, particulièrement précaire. Pour l'**UNSA RADIO FRANCE**, ce rapport tombe à point.

La plupart des préconisations avancées par les députés Mbaye et Lacovelli vont dans le bon sens. L'**UNSA RADIO FRANCE** approuve ainsi la délimitation du CDD-U à certains secteurs, la requalification en CDI, l'accès à la formation ou encore la généralisation de la prime de précarité, dont ces salariés sont en général exclus.

L'**UNSA RADIO FRANCE** soutient également la nécessité d'un meilleur suivi du recours aux CDD-U, notamment auprès de la dizaine de secteurs identifiés et des données relatives aux alternatives à ce dispositif (CDD, CDI, contrats saisonniers).

Enfin, l'**UNSA RADIO FRANCE** salue la préconisation valorisant le dialogue social, par la négociation collective de branche, pour réguler les CDD-U.

Créés en 1982, les contrats courts ont subi une croissance importante à partir du début des années 2000, à l'instar des autres contrats courts ou précaires. 9,2 millions ont été signés en 2019. Malgré la réglementation, ils sont peu contrôlés par les pouvoirs publics et utilisés au-delà des secteurs historiquement autorisés à y recourir, parfois de manière abusive.

Soucieuse de lutter contre la précarité et d'accroître les droits sociaux de tous les travailleurs, l'**UNSA RADIO FRANCE** demande ainsi une évolution de la législation sur ce sujet, comme le souligne le rapport et l'exemplarité de RADIO FRANCE.

Rapport disponible sur www.unsaradiofrance.fr

CONTACT

● UNSA RADIO FRANCE, Bureaux 10F21 & 10F29,
116 avenue du Président Kennedy, 75220 Paris cedex 16
● 01 56 40 24 53 ● unsa@radiofrance.com

SUIVEZ-NOUS

● unsaradiofrance.fr
● facebook.com/UnsaRadioFrance
● twitter.com/unsa_rf